



Le 12 mars 2009

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Madame la Ministre,

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ainsi que ses syndicats affiliés exigent que l'on ne procède pas à l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes (EDA). Les commentaires et les inquiétudes émis par les enseignantes et enseignants de l'EDA ayant procédé à la mise à l'essai de la réforme pédagogique sont suffisamment clairs pour justifier cette demande.

En préalable, rappelons que les dix années d'application de la réforme au secteur de la formation générale des jeunes (FGJ) permettent d'avoir le recul nécessaire pour constater la multiplication de ses ratés. Parmi ces derniers, le fait que les programmes soient basés sur une approche socioconstructiviste et sur la prédominance des compétences au détriment des connaissances, se traduit, dans les faits, par un nivellement vers le bas de la formation offerte aux élèves. Leurs résultats sont désastreux, notamment en milieux défavorisés et auprès de celles et ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. De plus, cette réforme n'a pas eu d'impact positif sur le taux de décrochage scolaire.

Par ailleurs, l'application de la réforme au secteur de la FGJ a eu pour conséquence d'imposer aux enseignantes et enseignants des approches pédagogiques. Non seulement cette imposition les dépossède de leur autonomie professionnelle reconnue par la loi, mais elle limite l'adaptation de la pédagogie aux besoins spécifiques des élèves, notamment ceux présentant des difficultés.

Puisque la réforme prévue à l'EDA planifie reprendre le modèle appliqué à la FGJ (programmes reposant sur les compétences, l'imposition d'approches pédagogiques, etc.), il nous est impossible de la cautionner. D'autant plus que la formation offerte actuellement à l'EDA permet aux élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité, et ce, malgré des réalités et des conditions particulières, notamment l'absence de services s'adressant aux élèves présentant des troubles d'apprentissage ou d'adaptation et l'inexistence du ratio maître-élèves. Les programmes actuels ont été éprouvés et sont adéquats. Tout comme à la FGJ, la réforme à l'EDA n'est pas adaptée à la réalité du secteur. La formation de base commune repose sur les situations de vie. Puisqu'il y a une augmentation considérable du nombre de jeunes âgés de 16 à 18 ans fréquentant les centres de l'EDA, il devient extrêmement difficile pour les enseignantes et enseignants d'élaborer des situations de vie pertinentes pour l'ensemble des élèves, jeunes et adultes. Enfin, considérant que la démarche de formation entreprise par les adultes (souvent en processus de réinsertion et de raccrochage) est lourde de conséquences pour eux, il nous apparaît dangereux d'implanter cette réforme.

/2

Comme vous le savez, les dérives et les dérapages vécus au secteur de la formation générale des jeunes par la mise en place de la réforme sont nombreux. Nous sommes convaincus que ceux-ci se reproduiront au secteur de l'EDA. La réforme à l'EDA ne serait profitable ni pour les élèves ni pour les enseignantes et enseignants. C'est pourquoi nous vous demandons de renoncer à son implantation.

Vous avez la possibilité d'éviter que le MELS ne répète les mêmes erreurs.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos sentiments distingués.



Pierre St-Germain, président

Fédération autonome de l'enseignement (FAE)



Nathalie Morel, présidente

Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM)



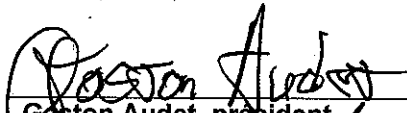
Chantal Crochetière, présidente par intérim

Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL)



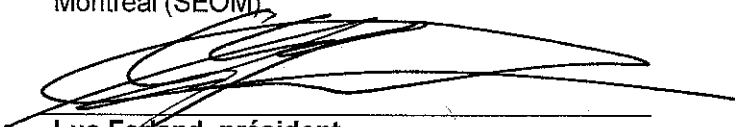
Andrée Aubut, présidente

Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM)



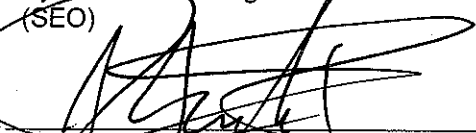
Gaston Audet, président

Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO)



Luc Ferland, président

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)



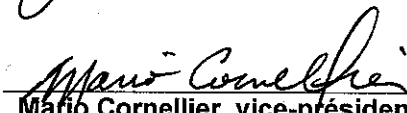
Joanne Bertrand, présidente

Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie des Mille-Îles (SESMI)



Martin Lauzon, président

Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides (SESBL)



Mario Cornélien, vice-président

Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY)



Stéphane Aucoin, président

Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES)

Montréal, le 5 novembre 2009

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Objet : Avis de la FAE relativement au report de la réforme à l'éducation des adultes (ÉDA)

Madame la Ministre,

Le 25 août dernier, nous rencontrons madame Michelle Lapointe, sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et à la formation continue, dans le cadre de la consultation informelle qu'elle mène actuellement à votre demande en lien avec le report de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes.

Trois questions nous étaient alors posées :

- **Quelles sont les difficultés vécues par les enseignantes et enseignants à l'intérieur du programme « non réformé » ?**
- **Quelles sont les difficultés rencontrées par le personnel enseignant lors de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes ?**
- **Quelles sont les pistes de solution ?**

N'ayant pas, à ce moment consulté les syndicats affiliés à la FAE sur ces questions précises, il a été convenu d'entrée de jeu que nous adresserions ultérieurement notre avis par écrit.

Nous avons profité de l'occasion pour réitérer notre demande d'arrêt définitif de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes. La réponse à cette demande, formulée par M. Daniel Desbiens, directeur à la direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire (DEAAC) a été très claire. Selon monsieur Desbiens, une réforme est nécessaire à l'éducation des adultes puisqu'il « faut suivre l'orientation ministérielle, notamment à l'égard de ce qui s'est fait au secteur des jeunes et par la prémisse que les enseignantes et enseignants désirent

mettre de côté l'approche individualisée ». Nous nous interrogeons d'abord sur la nature et le tenu des modifications que vous avez entreprises à la formation générale des jeunes (FGJ).

De plus, nous estimons qu'imposer au secteur de l'éducation des adultes une réforme qui a échoué au secteur de la FGJ constitue un non-sens et que cela aurait pour effet de fragiliser davantage la plupart des élèves qui fréquentent l'éducation des adultes, particulièrement les élèves qui tentent, après avoir subi la réforme à la FGJ, de raccrocher. Nous avons également souligné qu'aucune étude menée par le MELS ne démontrait que les enseignantes et enseignants remettaient en question l'approche individualisée.

Or, dans le but d'effectuer un portrait de la situation vécue par les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes, les syndicats affiliés à la FAE ont mené une consultation auprès de leurs membres respectifs. La présente contient donc les différents éléments de réponses classés selon les questions posées dans le cadre de la consultation informelle.

Question 1

Quelles sont les difficultés vécues par les enseignantes et enseignants à l'intérieur du programme « non réformé » ?

La très grande majorité des enseignantes et enseignants croit que le programme non réformé répond adéquatement aux besoins des élèves, particulièrement aux besoins de celles et ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Le programme non réformé a le grand avantage de faire état, de manière explicite, des connaissances devant être enseignées et du degré de maîtrise que l'élève doit posséder pour répondre aux exigences minimales du programme. Clairement, le programme non réformé répond déjà aux attentes que vous avez manifestées au regard de la place prépondérante que doivent occuper les connaissances dans les programmes de formation. De plus, le matériel a été éprouvé depuis plusieurs années. La grande majorité des répondantes et répondants considère que l'approche modulaire (aussi appelée « par cahier ») et l'enseignement individualisé sont essentiels à l'éducation des adultes et qu'ils n'empêchent pas de faire un enseignement collectif au besoin.

De manière plus précise, les résultats de la consultation **au niveau des approches pédagogiques** (enseignement individualisé et par module) démontrent clairement que ces approches :

- tiennent compte de l'organisation scolaire puisqu'il y a des entrées et sorties variables dans les groupes, qu'il y a une présence importante d'élèves à temps partiel ou en alternance travail/études ainsi qu'un taux élevé d'absentéisme et de retard chez les élèves;
- respectent le rythme d'apprentissage des élèves et favorisent le développement de leur autonomie;
- sont les seules approches possibles dans les classes qui sont, en raison de la présence d'élèves ayant un parcours et des acquis diversifiés, des classes multi niveaux;

- permettent le développement d'un sentiment de confiance entre l'élève et l'enseignante ou l'enseignant. Ce sentiment de confiance permet d'établir un lien privilégié favorisant un dialogue avec lequel l'élève éprouve moins de gêne pour formuler ses questions;
- se traduisent par la mise en place d'objectifs qui sont à la portée des élèves;
- font en sorte que le suivi est plus efficace puisqu'il permet de détecter plus facilement les forces et les faiblesses des élèves;
- permettent au personnel enseignant d'intervenir rapidement lors du processus d'apprentissage puisqu'elles reposent sur le degré réel de maîtrise atteint par les élèves;
- permettent le découpage de la matière, ce qui contribue à maintenir l'intérêt des élèves pour celle-ci;
- encouragent et valorisent les élèves.

Les enseignantes et enseignants ont également noté que ces approches pouvaient ne pas répondre aux besoins spécifiques des élèves inscrits dans un cours d'alphabétisation, notamment parce qu'ils sont trop peu autonomes ou trop faibles en lecture et en écriture. De plus, les enseignantes et enseignants notent que ces approches ne favorisent pas d'emblée la vie de groupe et le développement d'une identité propre au groupe.

Certaines enseignantes et certains enseignants identifient des problématiques **au regard du contenu du programme**, particulièrement pour la mathématique en raison de la présence trop nombreuse de problèmes écrits et de la multiplicité des livres pour les niveaux 436 et 536. De plus, certaines et certains soulignent que le programme aurait avantage à être réactualisé et qu'actuellement, le contenu des manuels ne correspond pas toujours au contenu du programme. Il faudrait donc s'assurer de leur arrimage. Les enseignantes et enseignants déplorent la disparition des tests de classement, ce qui ne permet plus d'identifier correctement à quel niveau se situe l'élève dans le programme. Comme vous pouvez le constater, les lacunes identifiées par le personnel enseignant ne justifient en rien la mise en place du programme réformé.

Au niveau des moyens, plusieurs enseignantes et enseignants ont indiqué que l'absence de ratio se traduit dans les faits par des classes surpeuplées, témoignant ainsi que les ratios de financement, parce qu'ils ne sont pas conventionnés, ne sont tout simplement pas appliqués. Les enseignantes et enseignants notent également que les manuels devraient être actualisés dans leur contenu et leur présentation. Le manque chronique de services à l'élève ainsi qu'aux enseignantes et enseignants est identifié de manière sans équivoque, comme récurrent et généralisé.

Question 2

Quelles sont les difficultés rencontrées par le personnel enseignant lors de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes?

Les commentaires des enseignantes et enseignants qui ont expérimenté la réforme peuvent être répartis sous cinq thèmes.

1. En matière d'approches pédagogiques

La majorité des enseignantes et enseignants croit qu'il n'est pas réaliste, voire impossible de concilier les approches pédagogiques imposées par la réforme avec les réalités vécues par les élèves fréquentant le secteur de l'éducation des adultes, notamment en raison :

- de la difficulté d'appliquer des approches qui sont fondamentalement différentes, telles que le travail d'équipe et l'enseignement magistral dans le contexte particulier d'entrées et de sorties variables des élèves;
- du fait que la diversité des approches, dans le contexte de la grande diversité des besoins des élèves réunis dans un seul groupe, nuit à la consolidation des acquis. En ce sens, les enseignantes et enseignants considèrent que l'approche individualisée doit être favorisée;
- du constat que l'approche préconisée par la réforme rend plus propice le laisser-aller pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage;
- du fait que les approches imposées par les programmes réformés ne tiennent pas compte du niveau de chacun des élèves puisque ces approches impliquent des travaux et des réinvestissements pour lesquels les élèves doivent justement avoir tous atteint le même niveau dans le programme;
- du fait que de nombreux élèves poursuivent leur formation à temps partiel;
- de l'existence d'un taux d'absentéisme particulièrement important et de problèmes liés à la ponctualité des élèves;
- de la composition des groupes qui se traduit par des classes multiniveaux où les objectifs et les contraintes de chaque élève sont très différents;
- du grand besoin de réflexion des élèves qui sont déconcentrés par le bruit engendré par le travail d'équipe. Par ailleurs, le personnel enseignant note qu'ils sont nombreux à manquer d'autonomie pour participer aux travaux d'équipe;
- des grandes inquiétudes des enseignantes et enseignants en raison de l'augmentation marquée, au secteur de l'éducation des adultes, du nombre d'élèves provenant de la formation générale des jeunes (FGJ) et qui sont issus du modèle pédagogique que tentent d'imposer les commissions scolaires dans ce secteur. Pour les enseignantes et enseignants, tout laisse croire que l'échec observé à la FGJ se reproduira dans leur secteur;
- de difficultés de diverses natures (comportement, identité, estime de soi, etc.) qu'éprouvent plusieurs élèves, ce qui rend difficile la participation au travail d'équipe requis par l'approche coopérative ou la pédagogie par projet.

2. Dans le domaine du programme

La très grande majorité des enseignantes et enseignants consultés croit que l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes aura des impacts majeurs sur la qualité de l'éducation reçue, particulièrement en raison :

- du fait qu'un programme strictement axé sur les situations de vie est trop limitatif et utilitaire. En ce sens, le programme réformé néglige les raisonnements abstraits et les connaissances générales de base (savoirs essentiels). Les enseignantes et enseignants jugent que les élèves doivent connaître beaucoup plus que les apprentissages liés aux situations de vie;
- des difficultés importantes qui existent en ce qui concerne l'établissement et l'application de situations de vie véritablement signifiantes pour toutes et tous. Celles-ci varient d'un individu à l'autre, notamment à cause de l'âge;
- du nivellement vers le bas dans les programmes réformés en raison de la marginalisation des connaissances. À ce sujet, les thématiques imposées en rapport avec les savoirs essentiels sont trop restrictives et risquent de démotiver les élèves, particulièrement celles et ceux fréquentant les cours d'alphabétisation et du présecondaire. Manifestement, l'ancien programme permettait d'aborder toutes les thématiques de la vie courante;
- de l'imprécision des libellés contenus aux programmes occasionnant des interprétations différentes de la part des conseillères et conseillers pédagogiques;
- de la mise en place d'un système qui reposera sur la promotion automatique des élèves, même si, dans les faits, ils échouent;
- de l'existence de nombreux problèmes d'arrimage entre les programmes, notamment entre ceux du présecondaire et du premier cycle. De plus, plusieurs questions se posent pour les élèves qui passent d'un programme réformé (ce qui est le cas au premier cycle) à un programme qui ne l'est pas (ce qui est le cas au deuxième cycle);

3. Sur le plan du matériel pédagogique

Les enseignantes et enseignants indiquent que de nombreuses difficultés existent en ce qui concerne le matériel pédagogique, notamment en raison du fait que :

- la qualité du matériel disponible sur le site Internet (RÉCIT) manque d'uniformité. En plus d'être incomplet, ce matériel doit être constamment adapté pour être applicable. Par ailleurs, il n'existe aucun mécanisme pour s'assurer de la conformité du matériel aux exigences des programmes;
- le matériel est difficile à adapter au programme;
- le matériel pédagogique et les examens sont insuffisants (peu au 1^{er} cycle), voire absents (comme pour la mathématique, l'alphabétisation, le présecondaire) ou souvent incomplets;
- la production de matériel pédagogique et des examens exige un temps démesuré;

- le matériel informatique et les équipements technologiques se trouvent en quantité insuffisante dans les centres et y sont répartis de manière inégale.

4. À propos de l'évaluation

Les enseignantes et enseignants consultés ont mentionné que l'évaluation suscite du mécontentement, particulièrement pour les raisons suivantes :

- l'évaluation des compétences, qui repose sur la subjectivité, ne permet pas d'établir clairement le niveau des apprentissages et, encore moins, le degré d'acquisition des connaissances. Les difficultés à décrypter des compétences nébuleuses sont réelles, mais n'expliquent pas à elles seules les réticences du personnel enseignant qui questionne d'abord et avant tout les fondements de l'évaluation basée sur les compétences;
- la nature des examens devant être administrés exige des élèves qu'ils y consacrent un temps beaucoup trop long, ce qui contribue à les démotiver;
- il existe peu ou pas d'évaluation terminale. En ce sens, il faut souligner qu'aucun canevas n'est disponible pour aider le personnel enseignant dans cette tâche;
- la multiplication des cours (prolifération des sigles/cours) qui se traduit par la mise en place d'un processus d'évaluation quasi constant.

5. Quant aux moyens

En ce qui concerne les moyens, le personnel enseignant a relevé les éléments suivants :

- la grande insatisfaction par rapport aux formations lorsqu'elles ont été données, car elles :
 - sont imposées et prescrivent des façons de penser;
 - sont inadéquates dans leur ensemble, voire décevantes (trop de questions sans réponses, information au compte-gouttes, etc.);
 - distillent un sentiment d'incompétence;
 - sont superficielles, trop philosophiques, trop théoriques, « parlent » de façon hypothétique;
 - ne contiennent pas d'informations sur l'enseignement réformé;
 - ne sont pas applicables en enseignement individualisé;
 - sont trop espacées dans le temps, donc à recommencer;
- l'absence de ratio à l'éducation des adultes et le problème de surpopulation qui s'ensuit, ne trouvent pas de réponses dans le ratio de financement, puisque ce dernier ne se traduit pas par la mise en place de règles de formation de groupe qui sont les seules à pouvoir mettre fin à ce surpeuplement. Certaines enseignantes et certains enseignants comptent jusqu'à 39 élèves dans leur classe au présecondaire et en première secondaire. Les seules classes dans lesquelles le personnel enseignant constate une baisse (entre 15 et 22 élèves) sont les classes qui expérimentent la réforme. Les enseignantes et enseignants

sont convaincus que ce ratio ainsi que les moyens consentis dans le cadre de l'expérimentation de la réforme ne seront pas maintenus, advenant l'imposition de celle-ci. Dans le cadre de la mise en place de la réforme, la situation vécue à la FGJ confirme cette crainte;

- ce n'est pas parce qu'il y a un ratio de financement qu'il y en a un d'appliqué en classe. La baisse est rarement respectée. Plusieurs constatent même une hausse de la fréquentation scolaire due à la crise économique et au décrochage scolaire.

Question 3

Quelles sont les pistes de solution?

Les résultats de la consultation permettent de dire que les enseignantes et enseignants sont peu enthousiastes vis-à-vis le nouveau programme. **Le personnel enseignant souhaite que l'ancien programme soit conservé tout en mettant en place un processus visant à l'améliorer.** En ce sens, les enseignantes et enseignants suggèrent les améliorations suivantes :

- écouter et tenir compte des points de vue et des suggestions formulées par les enseignantes et enseignants;
- utiliser les sommes prévues pour la mise en place de la réforme à l'éducation des adultes pour améliorer le programme non réformé;
- actualiser les programmes non réformés;
- diversifier et actualiser le matériel pédagogique actuel;
- déterminer un ratio qui tient compte des besoins des élèves et l'appliquer véritablement;
- fournir des services complémentaires et des mesures de soutien, tant pour les élèves que pour le personnel enseignant;
- augmenter le soutien et l'encadrement pour les élèves.
- mettre en place une démarche d'orientation et d'évaluation de l'élève avant que celui-ci ne fasse son entrée en formation de base commune (FBC);
- favoriser, lorsque cela est pertinent, l'utilisation des nouvelles technologies;
- trouver une solution pour développer une vie de groupe sans tenter de le faire par le biais des approches pédagogiques;

Pour toutes les raisons énumérées précédemment, nous réitérons notre demande voulant que la réforme prévue au secteur de l'éducation des adultes ne soit pas appliquée et que cessent les expérimentations et formations actuellement en cours. Ainsi, un message clair doit rapidement être acheminé aux commissions scolaires pour qu'elles cessent d'imposer aux enseignantes et enseignants des formations et pour que la production de matériel pédagogique

en lien avec la mise en place appréhendée de la réforme soit arrêtée. Dans les circonstances actuelles, il s'agit pour nous d'un gaspillage évident des ressources humaines et financières.

Comme indiqué lors de notre rencontre du vendredi 23 octobre dernier, la Fédération autonome de l'enseignement est prête à contribuer à la mise en place d'un processus visant l'amélioration du programme actuel (non réformé). En ce sens, nous estimons que l'expertise et l'expérience des enseignantes et enseignants du secteur de l'éducation des adultes permettront de contribuer de manière significative à l'amélioration d'un programme de formation qui répondrait encore davantage aux besoins des élèves et qui tiendrait compte des réalités du secteur de l'éducation des adultes. Il nous apparaît donc incontournable qu'une véritable consultation soit organisée. Évidemment, si tel était le cas, nous entendons y participer de manière active. Nous souhaitons donc pouvoir vous rencontrer afin de discuter avec vous de cette question.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations chaleureuses et l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Le vice-président à la vie professionnelle,



Pierre St-Germain



Sylvain Mallette

PSG/SM/nm

c. c. Michelle Lapointe, sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et à la formation continue, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).



Montréal, le 5 juillet 2010

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Réforme à l'éducation des adultes (ÉDA)

Madame la Ministre,

Bien que vous ayez reporté de nouveau l'implantation obligatoire de la réforme à la formation générale des adultes (FGA) et annoncé une décision éventuelle à ce sujet, nous tenons à vous faire part de nos diverses préoccupations.

D'une part, nous sommes inquiets du contenu des bilans des consultations effectuées lors de la tournée de novembre et décembre derniers sur le thème de la réforme à la FGA, car nous nous demandons dans quel cadre (déroulement de la rencontre, questions posées, etc.) et auprès de qui (dans quels centres, nombre d'enseignantes et enseignants ayant participé, comment ces derniers ont été sélectionnés, etc.) celles-ci ont été effectuées. Le bilan verbal que nous en a fait le directeur de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, M. Daniel Desbiens, à savoir que les enseignantes et enseignants sont enchantés par les nouveaux programmes, ne correspond pas à ce que nous disent les membres des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement.

M. Desbiens nous a également affirmé que les travaux du ministère tiennent compte, dans le processus d'ajustement des programmes en cours, des commentaires émis lors de cette tournée ainsi que de ceux énoncés à l'égard des problèmes engendrés par la réforme à la formation générale des jeunes (FGJ). Or, selon ce que nous avons compris de la nature des modifications réalisées aux programmes cette année, aucune d'entre elles ne semble s'appliquer aux problématiques liées aux approches pédagogiques proposées (enseignement magistral et travaux d'équipe pour le secondaire), pourtant fort décriées, notamment en raison de leur non-applicabilité au regard des réalités vécues à l'éducation des adultes (classes multiniveaux, entrées et sorties variables, haut taux d'absence et de retard des élèves, grande diversité des besoins des élèves, nombre important d'élèves éprouvant des difficultés de toutes sortes, etc.).

Aussi, le programme semble encore se baser, pour l'essentiel, sur des situations de vie, lesquelles limitent le programme à des aspects utilitaires en omettant des notions plus abstraites. Un guide d'encadrement des enseignantes et enseignants ne sera pas suffisant pour résoudre les difficultés à établir et à appliquer des situations de vie significatives pour l'ensemble du groupe, d'autant plus qu'une situation de vie significative varie, non seulement d'un groupe à l'autre, mais d'un individu à l'autre.

Quant à la prise en compte des connaissances dans l'évaluation, on nous a assuré qu'un travail d'identification et de hiérarchisation de celles-ci avait été effectué. Cependant, il est difficile pour nous de juger de cela, d'autant plus que nous n'avons pu, à ce jour, examiner la place qu'occuperont véritablement les connaissances à la FGJ à la suite des changements prévus au *Régime pédagogique*. Il subsiste donc encore beaucoup de questions auxquelles nous n'avons pas de réponses.

D'autre part, malgré une implantation facultative de la réforme, tout semble être mis en place pour favoriser son implantation : poursuite des formations, ajout de conseillères et conseillers pédagogiques dans les centres, investissement de millions de dollars, etc.

Nous jugeons trop précipité qu'une commission scolaire puisse décider d'implanter des programmes dont les ajustements ne sont pas encore finalisés, évalués ni jugés satisfaisants. C'est pourquoi nous croyons qu'à cette étape des travaux, l'argent investi dans les formations et dans la production de matériel pédagogique est un gaspillage inutile de ressources financières et humaines.

Nous estimons qu'une évaluation plus sérieuse des programmes doit être effectuée afin de mieux analyser les difficultés et les conséquences inhérentes d'une telle réforme à la formation générale des adultes. Nous demeurons convaincus que les programmes actuels, bien qu'ils doivent être réactualisés et ajustés aux nouveaux critères de sanction pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), sont la meilleure option pour les adultes en formation. Nous vous réitérons notre disponibilité à contribuer à un tel processus d'évaluation et de révision.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvain Mallette
Vice-président de la vie professionnelle

c. c. M^{me} Mimi Pontbriand, sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et à la formation continue, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).



Montréal, le 7 septembre 2010

Madame Christiane Barbe
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart, 15^e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Réforme à l'éducation des adultes (EDA)

Madame la Sous-Ministre,

Comme convenu lors de notre rencontre du 1^{er} septembre dernier, vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

- Lettre adressée à M^{me} Michelle Courchesne et datée du 5 novembre 2009;
- Lettre adressée à M^{me} Michelle Courchesne et datée du 5 juillet 2010;
- Lettre adressée par M^{me} Laurence Mosseray et datée du 23 août 2010.

Cette correspondance traite du report de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes.

À la lecture de la lettre acheminée par la directrice par intérim de la direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, M^{me} Laurence Mosseray, nous comprenons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a décidé de procéder à l'implantation de la réforme au secteur de l'éducation des adultes, et ce, malgré l'échec de celle-ci au secteur de la formation générale des jeunes et en dépit des nombreuses problématiques vécues par les enseignantes et enseignants qui expérimentent cette réforme.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de la lettre datée du 5 novembre 2009 et adressée à M^{me} Michelle Courchesne, nous avons formulé des questionnements légitimes pour lesquels nous n'avons obtenu aucune réponse de la part de la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire.

Au contraire, dans sa lettre du 23 août dernier, M^{me} Mosseray indique que « *S'il demeure des inquiétudes et du scepticisme parmi les enseignantes et enseignants qui*

n'ont pas participé à l'implantation des nouveaux programmes, ils reconnaissent que leurs appréhensions sont principalement dues à leur méconnaissance de ceux-ci et des mesures structurantes pour soutenir leur appropriation ».

Ce genre de commentaire n'est pas nouveau puisqu'il a été utilisé par les idéologues de la réforme dans la cadre de l'imposition de la réforme au secteur de la formation générale des jeunes. Sous le prétexte que le personnel enseignant de ce secteur ne comprenait pas bien la réforme mise en place, les tenants de cette réforme ont imposé aux enseignantes et enseignants des formations. L'entêtement de la direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire à imposer cette réforme au secteur de l'éducation ne peut s'expliquer que par la volonté de nier la réalité, à savoir que la réforme est un échec au secteur de la formation générale des jeunes.

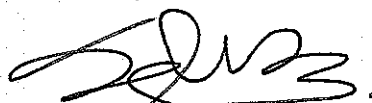
La FAE demeure convaincue que la réforme envisagée au secteur de l'éducation des adultes porte en elle les mêmes travers que ceux de celle imposée au secteur de la formation générale des jeunes et qu'elle provoquera de ce fait, les mêmes dommages.

Dans le but d'obtenir une réponse claire de votre part quant à l'implantation ou non de cette réforme au secteur de l'éducation des adultes, il m'apparaît nécessaire de vous rencontrer.

Si des questions se posaient, n'hésitez pas à communiquer avec moi en composant le 514-666-7763 (poste 232) ou par courriel à s.mallette@lafae.qc.ca.

Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous traiterez cette demande et vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le vice-président à la vie professionnelle,



Sylvain Mallette
SM/nm

Pièces jointes : Lettre du 5 novembre 2009
Lettre du 5 juillet 2010
Lettre du 23 août 2010



Montréal, le 23 août 2013

Madame Marie Malavoy
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Objet : Réforme à la formation générale des adultes

Madame la Ministre,

Profitant du flou existant autour de l'aspect plus ou moins facultatif de la réforme à la formation générale des adultes (FGA) pour l'année 2013-2014, la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) a annoncé récemment une implantation intégrale de la réforme à la FGA à ses enseignants.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) vous interpellent aujourd'hui afin que vous enjoigniez la CSPÎ à ne pas rendre l'utilisation des programmes de la réforme obligatoire pour la prochaine année scolaire. Selon nos informations les plus récentes, vous seriez à l'aube d'annoncer que le caractère facultatif de l'utilisation des programmes serait maintenu pour 2013-2014 à la FGA.

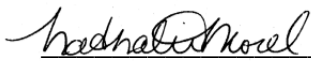
À cet effet, nous ne comprendrions pas qu'une commission scolaire puisse agir différemment du MELS lui-même, étant entendu que l'imposition de nouveaux programmes nationaux relève uniquement, selon nous, de votre compétence.

Depuis sa création, la FAE et les syndicats affiliés portent une attention particulière aux changements dans les programmes, mais aussi à l'évaluation des apprentissages qui restreint souvent l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Comme nous le soulignons dans la Plateforme pédagogique de la FAE, cette réforme, basée uniquement sur le développement de compétences, relègue la transmission et l'acquisition de solides connaissances de base au second plan et mine la valeur et la qualité de la diplomation québécoise. Le programme de la réforme à la FGA axé sur des situations de vie, limite les apprentissages et fait, selon nous, abstraction de plusieurs savoirs essentiels. De plus, il est souvent basé sur des approches pédagogiques qui sont en contradiction avec les réalités même de l'éducation des adultes.

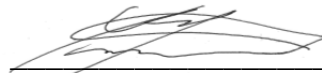
Il nous semble que dans le contexte actuel, au-delà de conditions d'implantation insuffisantes, il reste des questions de fonds à régler telles que l'évaluation des apprentissages, la place des connaissances et l'instruction de nos élèves, jeunes et adultes. Nous ne pouvons rester silencieux lorsqu'une commission scolaire décide d'imposer la réforme alors que le MELS n'a toujours pas pris de position claire ni, n'a fait l'évaluation des impacts de l'implantation de la réforme à la formation générale des jeunes (FGJ) qui a pourtant été vivement critiquée et l'est encore.

En ce sens, Madame la Ministre, nous vous demandons d'agir rapidement afin de prendre les moyens nécessaires pour que la CSPÎ revienne sur sa décision et ne se substitue pas au MELS dans ses prérogatives et devoirs. Il y a urgence d'agir afin que l'année scolaire ne soit pas entamée et que les enseignantes et enseignants puissent travailler correctement, dans le respect de leur autonomie professionnelle et des pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi sur l'Instruction publique de choisir les approches pédagogiques qui conviennent à leurs élèves, jeunes ou adultes.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part et, surtout, en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, veuillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.



Nathalie Morel
Vice-présidente à la vie professionnelle
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)



Luc Ferland
Président
Syndicat de l'enseignement de la
Pointe-de-l'Île (SEPI)

NM/nm



Montréal, le 03 octobre 2013

Madame Marie Malavoy
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
600, rue Fullum, 9e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Objet : Réforme à l'éducation des adultes (EDA)

Madame la Ministre,

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ainsi que ses syndicats affiliés exigent que l'on ne procède pas à l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes (EDA). Les commentaires et les inquiétudes émis par les enseignantes et enseignants de l'EDA ayant procédé à la mise à l'essai de la réforme pédagogique sont suffisamment clairs pour justifier cette demande.

En préalable, rappelons que les dix années d'application de la réforme au secteur de la formation générale des jeunes (FGJ) permettent d'avoir le recul nécessaire pour constater la multiplication de ses ratés. Parmi ces derniers, le fait que les programmes soient basés sur une approche socioconstructiviste et sur la prédominance des compétences au détriment des connaissances, se traduit, dans les faits, par un nivellement vers le bas de la formation offerte aux élèves. Leurs résultats sont désastreux, notamment en milieux défavorisés et auprès de celles et ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. De plus, cette réforme n'a pas eu d'impact positif sur le taux de décrochage scolaire.

Par ailleurs, l'application de la réforme au secteur de la FGJ a eu pour conséquence d'imposer aux enseignantes et enseignants des approches pédagogiques. Non seulement cette imposition les dépossède de leur autonomie professionnelle reconnue par la loi, mais elle limite l'adaptation de la pédagogie aux besoins spécifiques des élèves, notamment ceux présentant des difficultés.

Puisque la réforme prévue à l'EDA planifie reprendre le modèle appliqué à la FGJ (programmes reposant sur les compétences, l'imposition d'approches pédagogiques, etc.), il nous est impossible de la cautionner. D'autant plus que la formation offerte actuellement à l'EDA permet aux élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité, et ce, malgré des réalités et des conditions particulières, notamment l'absence de services s'adressant aux élèves présentant des troubles d'apprentissage ou d'adaptation et l'inexistence du ratio maître-élèves. Les programmes actuels ont été éprouvés et sont adéquats. Tout comme à la FGJ, la réforme à l'EDA n'est pas adaptée à la réalité du secteur. La formation de base commune repose sur les situations de vie. Puisqu'il y a une augmentation considérable du nombre de jeunes âgés de 16 à 18 ans fréquentant les centres de l'EDA, il devient extrêmement difficile pour les enseignantes et enseignants d'élaborer des situations de vie pertinentes pour l'ensemble des élèves, jeunes et adultes. Enfin, considérant que la démarche de formation entreprise par les adultes (souvent



en processus de réinsertion et de rattachage) est lourde de conséquences pour eux, il nous apparaît dangereux d'implanter cette réforme.

Comme vous le savez, les dérives et les dérapages vécus au secteur de la formation générale des jeunes par la mise en place de la réforme sont nombreux. Nous sommes convaincus que ceux-ci se reproduiront au secteur de l'EDA. La réforme à l'EDA ne serait profitable ni pour les élèves ni pour les enseignantes et enseignants. C'est pourquoi nous vous demandons de renoncer à son implantation.

Vous avez la possibilité d'éviter que le MELS ne répète les mêmes erreurs.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos sentiments distingués.

Sylvain Mallette, président

Nathalie Morel, vice-présidente
Service de la vie professionnelle

NM/nm

Extrait de la lettre FAE du 3 juin 2016 envoyée par courriel au ministre Proulx

Bonjour Monsieur le Ministre,

À la suite de notre dernier échange, le 22 avril dernier, la FAE a poursuivi avec l'ensemble de ses affiliés, ainsi qu'avec les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes, ses réflexions et débats. Tel que nous vous l'avions également mentionné, nous avons adopté, le vendredi 20 mai, un nombre important de revendications et d'orientations visant la mise en place de correctifs et de conditions nécessaires à l'enseignement adéquat des nouveaux programmes (FBC et FBD).

La plus importante de ces revendications, afin d'assurer une implantation respectueuse de tous les profs, de tous leurs élèves et de tous les milieux **est de continuer à permettre l'utilisation des anciens sigles à la FBC et à la FBD**, en respectant le jugement du personnel enseignant, qu'il s'agisse d'un ancien ou d'un nouvel élève.

Nous sommes conscients que les réalités ne sont pas partout les mêmes et que certaines enseignantes ou certains enseignants (souvent selon les sigles enseignés ou encore leur quantité ou bien selon le respect des ratios de financement dans la composition de leurs groupes) peuvent rencontrer plus ou moins de difficultés avec la mise en place des nouveaux programmes et soyez assuré que nous ne souhaitons pas un retour en arrière de ces pratiques. L'urgence est à considérer que ce n'est pas le cas de tous les groupes ou de tous les sigles et c'est pour cela qu'il vous faut écouter ces demandes bien légitimes des profs qui, en toute conscience professionnelle et pour toutes sortes de motifs, pensent que l'utilisation des anciens sigles ou programmes répond encore mieux aux besoins de leurs élèves de 16 à 76 ans!

Nous vous demandons également de considérer le fait que **cette nouvelle, livrée le 20 avril à l'intérieur de l'étude des crédits budgétaires**, à quelques mois du début de la prochaine année scolaire, qui débute en juillet à l'éducation des adultes **est pour le moins déstabilisante et choquante pour les profs qui utilisent les anciens sigles et dont l'ensemble des outils et préparations de cours sont faits en conséquence**. C'est un bien mauvais message si l'on souhaite revaloriser leur profession. De plus, lors de notre rencontre avec des représentants du MEES, le 16 mai dernier, nous avons eu la confirmation que tout n'est pas encore prêt au niveau de l'évaluation même si beaucoup de travail a été fait pour améliorer la situation.

C'est dans cette perspective que la FAE se place, celle d'améliorer la situation et d'attendre que plus de conditions soient réunies avant de passer à la prochaine étape. En effet, lors d'une large consultation que nous avons menée en 2014, auprès de tous les profs de l'EDA membres de nos syndicats affiliés, même les plus favorables aux nouveaux programmes ont dit que leur implantation obligatoire ne devait pas se faire dans les conditions actuelles. Faire autrement se résumerait à un manque important de considération envers cette école de la « 2^e chance » que sont nos centres d'EDA. Il faut mieux prendre en compte leurs réalités et leurs populations scolaires. **Plusieurs des étudiants qui les fréquentent ont des difficultés scolaires importantes (faible littératie, langue maternelle autre que le français, etc.) et certains des contenus des nouveaux programmes ne leur conviennent tout simplement pas...**

Afin de participer de façon constructive à la correction des éléments qui posent actuellement problème dans les nouveaux programmes, tant au niveau de leur contenu qu'à celui de leurs conditions d'implantation, la FAE propose la mise sur pied d'un comité de coordination des travaux et d'évaluation de ceux-ci, composé majoritairement d'enseignantes et d'enseignants

en exercice et de leurs représentants syndicaux soutenus par des professionnels du MEES, des chercheurs et des gestionnaires.

En espérant, Monsieur le Ministre, que vous répondrez positivement à notre demande et que vous permettrez au personnel enseignant de l'éducation des adultes, trop peu souvent reconnu, d'être enfin entendu!

Veillez recevoir, M. Proulx, nos salutations distinguées.

Extrait de la lettre de la FAE du 21 décembre 2016 envoyée à M. Yves Sylvain, sous-ministre adjoint.

Bonjour M. Sylvain,

J'ai bien reçu, le 21 novembre dernier, votre lettre au sujet de l'implantation des nouveaux programmes à l'EDA. Je me dois de vous informer que, malgré quelques améliorations, **d'importantes problématiques subsistent sur le terrain**. Celles-ci touchent les formations (ou l'absence de celles-ci), la compréhension du programme, les DDÉ, le matériel, les épreuves ou évaluations, le manque de temps d'appropriation et de planification, la lourdeur et la complexité de la tâche et la précarité en emploi.

En fait, les échanges effectués avec les membres de notre comité de l'EDA cet automne font en sorte que nos inquiétudes perdurent. Nous sommes particulièrement préoccupés par les échéances et le calendrier précipité prévu pour l'implantation de la Formation de Base Diversifiée (FBD). Vous devez également savoir que certaines directions ont décidé de passer outre la **phase transitoire** et d'implanter dès l'automne 2016, de façon obligatoire, les nouveaux programmes de la 3^e secondaire sans tenir compte de la possibilité qu'un élève puisse terminer l'année scolaire entamée avec les anciens sigles.

Vous dites **travailler de concert avec les partenaires du réseau scolaire**. Est-ce que vous référez là à l'existence du plan d'action national initié par la TREAQFP et l'AQIFGA? Si tel est le cas, bon nombre des éléments du plan nous semblent peu réalistes ou arrivent trop tard pour une implantation réussie dès l'automne prochain. Par exemple, les équipes-chocs ont-elles été mises en place (elles étaient prévues pour septembre dernier)? L'automne prochain nous semble bien tardif pour la mise en ligne des capsules vidéo en lien avec l'appropriation de concepts et contenus. Par ailleurs, la plupart des enseignantes et enseignants ne connaissent pas l'existence de ce plan d'action et nous n'avons aucunement été associés à son élaboration.

L'ensemble du contenu de ce plan d'action est peut-être nécessaire, mais il exige du temps pour être mis en place. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit des outils que les profs devront à leur tour utiliser pour s'approprier les programmes. Aussi, nous aimerions faire partie prenante de ce processus notamment en participant aux rencontres VIA s'adressant aux gestionnaires et aux RSP. Être informés nous permettrait de diffuser l'information plus largement et de participer à cette implantation, pour en maximiser la réussite.

Création d'un comité de suivi

Nous sommes heureux que le ministère accueille favorablement notre demande de création d'un comité de coordination et d'évaluation des programmes d'études à la FGA composé d'enseignantes et d'enseignants, de leurs représentants syndicaux, de chercheurs, de gestionnaires et de représentants du ministère. Nous croyons qu'il est d'ailleurs **urgent de le mettre sur pied**.

Cependant, nous considérons que ce comité nécessite un mandat plus large. Il importe « d'exercer une certaine vigie sur l'implantation du nouveau curriculum et d'apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires aux conditions afférentes », mais l'implantation de nouveaux programmes ne concerne pas seulement les conditions d'implantation. Il est de la prérogative du ministère d'opérer, lorsque nécessaire, les correctifs aux contenus des programmes afin qu'ils soient cohérents et applicables sur le terrain. De bonnes conditions

d'implantation ne sont pas suffisantes à une implantation réussie. Nous proposons que du personnel enseignant, leurs représentants syndicaux, des gestionnaires ainsi que des chercheurs complètent l'équipe ministérielle afin que les travaux et les solutions apportées soient le plus près possible du terrain.

L'exercice doit être réalisé promptement et prioritairement à la FBC afin de mieux répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves. Nous devons vous informer que les enseignantes et enseignants sont inquiets pour leurs élèves. Tout ne se passe pas pour le mieux avec l'implantation obligatoire et mur-à-mur à la FBC. Plusieurs remarquent, notamment en mathématique, un taux plus élevé d'échec, d'abandon et de découragement de leurs élèves.

Dans l'attente d'une convocation pour la mise sur pied du comité de suivi, je profite de l'occasion pour vous joindre une **copie d'un courriel** acheminé par Mme Dallaire, conseillère à la FAE, à M. Simard au sujet de **questions et d'observations recueillies auprès de nos enseignantes et enseignants de francisation** qui vivront, eux aussi, l'implantation obligatoire d'un nouveau programme en janvier, mais qui ne sont vraiment pas outillés pour le faire. Nous sommes en attente de réponses urgentes de votre part également sur cette question.

Salutations cordiales



Montréal, le 21 février 2017

Envoi par courriel et par la poste

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MEES)
600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4L1

Objet : Report de l'implantation obligatoire de la formation de base diversifiée (FBD) et de l'intégration socioprofessionnelle (ISP) prévue pour l'année scolaire 2017-2018 à l'éducation des adultes (EDA).

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons par la présente, au nom des enseignantes et enseignants que nous représentons, vous enjoindre à ne pas implanter **de façon obligatoire pour 2017-2018**, les nouveaux programmes de la formation de base diversifiée (FBD) ainsi que d'intégration socioprofessionnelle (ISP) au secteur de l'éducation des adultes (EDA).

En effet, nous avons mené, depuis 2014, de nombreux travaux avec nos membres issus de ce secteur et, comme nous vous l'avons signifié dans une précédente lettre que nous vous avons fait parvenir le 3 juin 2016, la mise en place de nouveaux programmes à l'éducation des adultes doit se faire de façon respectueuse, tant pour le personnel enseignant que pour les élèves. Force est de constater que les conditions nécessaires à l'enseignement des nouveaux programmes en FBD et en ISP sont loin d'être au rendez-vous. C'est pourquoi notre instance intermédiaire du 10 février dernier a adopté une position unanime réclamant le report de cette implantation obligatoire.

Je dois également vous souligner que malgré les engagements du MEES et de l'ex-sous-ministre adjoint M. Yves Sylvain (tel qu'indiqué dans la lettre qu'il m'a envoyée le 21 novembre 2016) de « réunir les conditions gagnantes favorisant une implantation réussie » en créant un comité de vigie, composé d'enseignantes et d'enseignants et de leurs représentants sur l'implantation du nouveau curriculum afin d'apporter les ajustements et corrections nécessaires, ce comité n'a pas encore été mis en place.

Pendant ce temps, sur le terrain, certaines des commissions scolaires et des directions de centre semblent plutôt avoir devancé les échéanciers prescrits et ainsi avoir laissé le personnel enseignant géré à lui seul les différentes problématiques et incohérences. En effet, même si l'on a annoncé que les élèves qui avaient amorcé leur formation de base commune (FBC) sous les anciens sigles pourraient les poursuivre de cette façon jusqu'en juillet 2017, cela n'a pas été respecté partout.

De nombreuses problématiques sont vécues dans les milieux. Notons que plusieurs enseignantes et enseignants n'ont pas reçu, à ce jour, les formations adéquates tant sur les programmes de la FBC, de la francisation, de l'ISP que de la FBD. De surcroît, certaines des formations octroyées l'ont été tout simplement pour demander aux profs d'élaborer du matériel pédagogique, celui-ci faisant cruellement défaut à l'EDA.

Mentionnons également le manque de temps : pour l'appropriation des contenus de l'ensemble des sigles à enseigner et des évaluations, lorsque ces dernières sont disponibles et accessibles; pour choisir, adapter, voire élaborer du matériel pédagogique adéquat; pour planifier les cours; pour adapter ou créer les versions supplémentaires des évaluations, etc. Tout cela se répercute directement sur la tâche qui devient beaucoup plus lourde et complexe. Dans ce contexte, il importe de souligner aussi tous les problèmes relatifs à la précarité d'emploi.

Ces problématiques ont également été vécues à la FBC et en francisation, malgré que ces programmes aient déjà été implantés. Alors que les enseignantes et enseignants en sont encore à combler les lacunes et incohérences de la FBC et à faire en sorte qu'elle se déroule pour le mieux, elles et ils doivent mettre les bouchées doubles en préparation de l'arrivée de la formation de base diversifiée (FBD). Au bout du compte, les profs sont actuellement démunis, désarmés et carrément à bout de souffle. Il est complètement irréaliste de penser qu'ils seront prêts pour implanter la FBD et l'ISP le 1^{er} juillet 2017.

Afin de vous illustrer de façon plus concrète ce à quoi ressemble la réalité actuelle des profs, je vous livre, en vrac, certains commentaires recueillis auprès d'eux :

- « Il y a des épreuves beaucoup trop difficiles, par exemple la version B de MAT-4153 »;
- « Le nombre d'heures prévu pour le sigle MAT-3051 est complètement irréaliste »;
- « La question de l'évaluation en math à la FBC n'est toujours pas réglée, les épreuves élaborées par la BIM nécessitent encore des adaptations, même après plus de 2 ans de travail »;
- « Les épreuves à développer au local ne sont pas toutes prêtes, notamment en 5^e secondaire, cela nécessite énormément de travail »;
- « Il est irréaliste de penser avoir le temps de s'approprier l'ensemble des sigles de la FBD, de choisir notre matériel pédagogique et de planifier nos cours dans les délais prévus »;
- « On n'a pas eu de formation en sciences »;
- « Plusieurs sigles n'ont pas encore de matériel. Par exemple, le SCT-4063 »;
- « On nous dit que les examens sont prêts, mais on n'y a pas accès »;

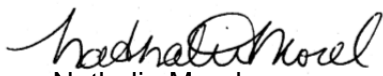
- « Chez-nous les formations sont inexistantes en math et en français de 4^e et 5^e secondaires »;
- « En sciences par exemple, aucun livre ne correspond exactement au programme et pour certains sigles, il n'existe carrément pas de livre »;
- « En math de 5^e secondaire, comme le programme a été modifié au secteur des jeunes, celui de la FGA l'a également été et devrait sortir d'ici 1 ½ mois »;
- « En CHI-5061 et 5062, on nous dit que la révision linguistique est faite et que les épreuves arriveront sous peu »;
- « Il nous a également été dit qu'une info-sanction sortirait bientôt voulant que les sciences de 3^e secondaire deviennent obligatoires. Il n'y a aucun cahier, ni examen de publiés pour le moment... ça pourrait être un gros problème si c'est vrai... ».

Il est inconcevable, Monsieur le Ministre, dans l'état actuel de la situation que vous alliez de l'avant avec cette implantation obligatoire. Il faut lancer un message clair et fort au personnel enseignant que vous ne les laisserez pas supporter, seuls, toute la pression que les directions et les commissions scolaires leur font vivre présentement. On a pris neuf années pour implanter les nouveaux programmes à la formation de base commune et tout ne tourne pas encore rond pour les profs qui y enseignent ainsi que pour leurs élèves. Prenons le temps de mettre en place des conditions d'implantation harmonieuses et réalistes pour les nouveaux programmes de la FBD et de l'ISP, afin qu'ils soient cohérents et applicables sur le terrain. Prenons aussi le temps de permettre aux profs de s'approprier correctement leurs nouveaux outils de travail ainsi que d'en mettre une quantité suffisante à leur disposition.

Nous croyons aussi de notre devoir de vous rappeler que **plusieurs des élèves qui fréquentent les centres d'éducation des adultes ont des difficultés scolaires importantes** (faible littératie, langue maternelle autre que le français, etc.) et certains des contenus des nouveaux programmes ne leur conviennent tout simplement pas. En effet, plusieurs auraient besoin de mise à niveau en lecture ou encore de services complémentaires pour surmonter leurs difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Nous vous réitérons notre ouverture et notre volonté de travailler avec le MEES et les commissions scolaires pour s'assurer de conditions d'exercice et d'apprentissage optimales dans nos centres d'éducation des adultes.

Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous traiterez cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Morel
Vice-présidente à la vie professionnelle

NM/nm